

[Texte]

Le président: Je regardais la loi. Pour ce qui est du rapport annuel, la question est assez simple. La loi dit clairement que vous devez présenter un rapport annuel. Je comprends cela. Cependant, rien ne vous empêche de présenter des rapports ponctuels s'il vous semble que cela est justifié par les événements. Est-ce qu'il y a eu des rapports ponctuels déposés concernant une situation spécifique?

M. Desautels: Avec votre permission, monsieur le président, je demanderais à M. Dubois de répondre à cette question.

M. Raymond Dubois (sous-vérificateur général du Canada): Monsieur le président, il n'y en a jamais eu. Il en est question à l'article 8, mais on ne l'a jamais utilisé.

Le président: Oui, c'est à l'article 8.

8. (1) Le vérificateur général peut adresser un rapport spécial à la Chambre sur toute affaire d'une importance ou d'une urgence telles qu'elle ne saurait, à son avis, attendre la présentation du rapport annuel.

Cela n'a jamais été fait?

M. Dubois: Cela n'a jamais été fait.

Le président: Pourquoi, puisque vous êtes tous d'accord qu'on devrait avoir plus d'un rapport?

M. Dubois: Nous sommes tous d'accord qu'il devrait y avoir des rapports périodiques pour que nous puissions rendre compte au Parlement de façon plus régulière, afin qu'il n'y ait pas de délais.

Le président: Est-ce que vous avez un dossier là-dessus, monsieur Dubois?

M. Dubois: Non.

Le président: Il y a eu des débats en Chambre, et j'y ai participé. Il y a des députés qui ont proposé à l'occasion que la loi soit modifiée. J'ai participé à ces débats et je suis en faveur de cela. Je voudrais savoir si vous avez un dossier que vous pouvez partager avec nous. Si vous n'en avez pas, nous allons en monter un.

M. Dubois: On n'a pas de dossier dans lequel on a documenté nos discussions. On a documenté tout ce qui s'est passé en Chambre. Je crois qu'il y a eu quatre fois des propositions d'amendement à notre loi.

Le président: Vous avez ces dates et des documents?

M. Dubois: Oui.

Le président: Pouvez-vous les partager avec notre chercheur?

M. Dubois: Sûrement.

Mr. Kempling (Burlington): Mr. Desautels, I am pleased to see you here. It is nice to have met you and your staff.

You come with quite a reputation, and there is an old adage around the House of Commons that auditor generals never die, they only lose their balance. It seems to me you have pretty good balance and you are going to be around a long while.

In terms of this business of interim reports, there is nothing to prohibit you from putting in an interim report if you felt it was necessary. If there was something going wrong in an area and you... I do not know whether you report to

[Traduction]

The Chairman: I was reading the Act, which is very clear with regard to the annual report. It stipulates that you do have to present one. I understand that. However, nothing stops you from presenting periodic reports if circumstances warrant. Has a periodic report on a special situation ever been tabled?

Mr. Desautels: Mr. Chairman, with your permission, I would ask Mr. Dubois to answer that question.

Mr. Raymond Dubois (Deputy Auditor General of Canada): Mr. Chairman, none has ever been tabled. There is reference to that in section 8, but it has never been used.

The Chairman: Yes, it is mentioned in section 8.

8. (1) The Auditor General may take a special report to the House of Commons on any matter of pressing importance or urgency that, in his opinion, should not be deferred until the presentation of his annual report.

Has that has never been done?

Mr. Dubois: No.

The Chairman: Why not, since you all agree there should be more than one report?

Mr. Dubois: We all agree there should be periodic reports so that we can report to Parliament more regularly to avoid delays.

The Chairman: Do you have a file on that, Mr. Dubois?

Mr. Dubois: No.

The Chairman: There have been debates in the House, in which I have taken part. Members have sometimes suggested amending the Act. I participated in those debates and I am in favour of it. I would like to know if you have any documents you could share with us. If you do not, we can start a file.

Mr. Dubois: We do not have a file documenting our discussions, but we did document everything said in the House. I think that amendments to our the Act were proposed on four occasions.

The Chairman: Do you have those dates and documents?

Mr. Dubois: Yes.

The Chairman: Could you submit them to our researcher?

Mr. Dubois: Certainly.

M. Kempling (Burlington): Monsieur Desautels, je suis heureux de vous voir. C'était un plaisir de vous rencontrer ainsi que vos adjoints.

Vous avez une très bonne réputation et on dit toujours à la Chambre des communes que le vérificateur général ne meurt jamais, il ne fait que perdre son équilibre. Il me semble que votre équilibre est très bon et que vous serez dans les parages pendant très longtemps.

Pour ce qui est des rapports provisoires, rien ne vous empêche de déposer un rapport provisoire si vous le pensez nécessaire. S'il y a un problème dans un secteur et vous... Je ne sais pas si vous devez signaler un problème à la Chambre